



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

RAPPORT ACTUARIEL

relatif aux

RENTES

SUR L'ÉTAT

au 31 mars 2013



Canada 

Table des matières

	Page
I. Sommaire exécutif	4
II. Introduction	6
III. Données.....	7
IV. Méthodes et hypothèses.....	9
V. Résultats	10
VI. Expérience	13
VII. Opinion actuarielle	14
Annexe 1 - Types de contrats.....	15
Annexe 2 – Données sur les participants	17
Annexe 3 - Provenance des données.....	22
Annexe 4 - Tables de mortalité	23

Tableaux

	Page
Tableau 1	Aperçu des résultats..... 4
Tableau 2	Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différées 7
Tableau 3	Bilan 10
Tableau 4	Calcul de l'intérêt..... 11
Tableau 5	Ventilation du passif 12
Tableau 6	Gains (pertes) 13
Tableau 7	Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères 17
Tableau 8	Données – types de contrats 20-29 : Retraités – Rentes garanties..... 18
Tableau 9	Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles 19
Tableau 10	Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines 19
Tableau 11	Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires 19
Tableau 12	Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives..... 20
Tableau 13	Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères 20
Tableau 14	Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties..... 20
Tableau 15	Conciliation des participants 21
Tableau 16	Taux de mortalité..... 23
Tableau 17	Espérances de vie 24

I. Sommaire exécutif

A. Objet du rapport

En conformité avec la section 15 de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* (la « Loi sur l'augmentation »), une évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2013 afin de déterminer le passif actuariel et la situation financière du Compte des rentes sur l'État (le « compte »). La section 15 de la Loi sur l'augmentation stipule également que tout surplus ou déficit calculé lors de l'évaluation actuarielle doit être rapporté et, lorsqu'il s'agit d'un surplus, il doit être crédité au Fonds du revenu consolidé (FRC) du gouvernement fédéral et déduit du compte. En contrepartie, lorsqu'il y a un déficit, ce dernier doit être débité du FRC du gouvernement fédéral et crédité au compte.

B. Données, méthodes et hypothèses

Les données sur les retraités, les bénéficiaires, les participants différés, les cotisations et les prestations payées ont été fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et sont colligées en utilisant les rapports électroniques disponibles sur le site internet sécurisé des rentes sur l'État. La direction des rentes sur l'État, située à Bathurst, agit à titre d'administrateur du régime et du site internet correspondant. Les données utilisées sont de source fiable. Après avoir effectué des tests sommaires, nous avons constaté que les données sont valides et suffisantes aux fins d'évaluation. Une description des types de contrats et un sommaire des données sont présentés aux annexes 1 et 2 de ce rapport. Le passif actuariel est la valeur actualisée des prestations futures et est déterminé conformément aux normes de pratique actuarielle reconnues. L'article 3(4) du *Règlement relatif aux rentes sur l'État* (« Règlement ») stipule que le passif actuariel doit être déterminé en utilisant le taux d'intérêt annuel de 7 % et les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G.

C. Résultats

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 mars 2013.

Tableau 1 Aperçu des résultats

	Au 31 mars 2013	
Actif		184 277 951 \$
Passif		183 108 366 \$
Surplus (déficit)		1 169 585 \$
	Nombre	Rente annuelle moyenne
Retraités	43 848	661 \$
Différés	616	1 469 \$
Total	44 464	672 \$

D. Conclusion

Le surplus de 1 169 585 \$ est crédité au FRC du gouvernement fédéral et déduit du compte. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 mars 2014.

II. Introduction

La *Loi relative aux rentes sur l'État* de 1908 est un des premiers éléments importants de la législation sociale au Canada. Elle avait pour but d'encourager les Canadiens et Canadiennes à se préparer financièrement pour leur retraite. Elle donnait la possibilité d'acheter des rentes individuellement ou en vertu d'un régime de pensions d'un employeur.

Au cours des années 1960, d'autres programmes d'avantages sociaux, tels que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Régime de pensions du Canada, ont pris de l'importance comme moyen d'offrir à la population canadienne un revenu de retraite de base. Reconnaissant que les retraités canadiens pouvaient désormais avoir accès à d'autres programmes sociaux ainsi qu'au secteur privé, le gouvernement a pris la décision de mettre fin à la vente de rentes sur l'État. En 1975, la vente de rentes sur l'État s'est terminée officiellement par une loi du Parlement. Cependant, les employeurs ont pu enregistrer de nouveaux employés à des contrats collectifs jusqu'en 1979. Les rentes sur l'État ne sont pas parrainées par le gouvernement; le gouvernement n'a pas de responsabilité en tant que fiduciaire. La seule obligation du gouvernement est de payer et de garantir les rentes souscrites en vertu des dispositions prévues aux contrats.

La direction des Rentes sur l'État continue d'administrer les contrats actifs et ceux qui le seront, au nom des clients partout au Canada et dans le monde. Le compte n'est pas soumis aux lois et règlements fédéraux ou provinciaux de pensions. Seuls la *Loi relative aux rentes sur l'État* et le Règlement y afférent ainsi que la Loi sur l'augmentation s'appliquent. L'actif et le passif apparaissent dans les Comptes publics du gouvernement fédéral. L'actif est théorique et n'est soumis à aucune politique d'investissement ou mesure de performance.

Le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières Canada, a le mandat d'effectuer l'évaluation actuarielle annuelle du compte en date du 31 mars 2013. L'objectif de l'évaluation est la détermination du passif du compte, de son actif théorique ainsi que de son bilan financier, en se fondant sur les hypothèses prescrites.

III. Données

A. Données requises

Étant donné que l'évaluation actuarielle quantifie à la fois l'actif et le passif, tous les détails sur les participants ainsi que sur les mouvements de trésorerie de l'année sont requis.

B. Données sur les participants

Les données de base sur les retraités, les bénéficiaires et les participants différés sont fournies par RHDCC et sont tirées du site sécurisé des rentes sur l'État, entretenu par la direction des rentes à Bathurst. Ce site permet de produire des rapports qui montrent toutes les informations des participants nécessaires afin d'établir le passif : numéro de certificat, date de naissance et sexe des participants, conjoints et bénéficiaires, montant annuel et forme des rentes.

Les rapports utilisés sont le VY4741 pour les retraités (contrats en paiement) et le GY5642 pour les participants différés (participants dont la rente n'est pas encore en paiement).

Notes sur les données VY4741 des retraités

Des données supplémentaires sur les contrats en paiement doivent être obtenues de Service Canada relativement aux rentes payables aux conjoints à des taux autres que ceux fixés à 50 % ou 100 %, ainsi que pour les rentes régressives dont le montant diminue à une date spécifiée. Ceci est nécessaire puisque les données du rapport VY4741 ne montrent pas le montant adéquat pour les rentes réversibles pour les contrats de type 29, 37 et 70-79.

De plus, certains participants doivent être ajoutés manuellement puisqu'ils ne sont pas capturés dans le rapport principal pour cause de validation. Ce nombre négligeable de retraités est tiré du rapport VY5141. Au 31 mars 2013, 41 ajouts ont été faits.

Notes sur les données GY5642 des participants différés

Suite à l'adoption de la Loi sur l'augmentation, l'accumulation du solde des comptes de cotisations se fait à raison de 7 % annuellement à partir du 1^{er} avril 1975. Conséquemment, les multiplicateurs suivants doivent être appliqués aux montants des rentes annuelles originalement prévus aux contrats :

Tableau 2 Multiplicateurs applicables aux montants des rentes différés

Série de primes	Taux d'intérêt original	Multiplicateur
4	4,0 %	1,22
5	3,0 %	1,32
6	3,5 %	1,29
7	4,0 %	1,22
8	5,0 %	1,14

Ces multiplicateurs représentent l'augmentation entre le taux d'intérêt original applicable aux contrats, et 7 %. Puisque les données des participants différés ne montrent que les rentes sans augmentation, ces multiplicateurs apportent les corrections nécessaires aux rentes.

Ces multiplicateurs sont le résultat d'une méthode voulant accorder une augmentation plus importante pour les contrats à taux d'intérêt plus faibles et vice-versa. L'objectif visé à l'époque était de répartir les augmentations le plus équitablement possible.

Une conciliation des montants de rentes ainsi que des statuts des participants avec le fichier de l'an dernier a été effectuée. Un sommaire exhaustif des données des participants est dressé à l'annexe 2.

C. Données sur l'actif

Les recettes comprennent les primes reçues, les fonds réclamés du FRC pour les participants précédemment introuvables, l'intérêt théorique accumulé et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel le cas échéant. Les déboursés représentent le paiement des rentes acquises, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes et les virements au FRC pour tout surplus actuariel et pour les rentes non réclamées pour les participants introuvables.

Tous les rapports utilisés pour déterminer la valeur de l'actif sont fournis par RHDCC.

Une liste montrant les noms ainsi qu'une brève description de ces rapports est dressée à l'annexe 3.

Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont considérées suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

IV. Méthodes et hypothèses

A. Méthode d'évaluation du passif

Le passif actuariel est propre à deux catégories de participants : les retraités et les participants différés. Les retraités sont ceux pour qui les rentes sont en paiement au 31 mars 2013. Les participants différés sont ceux pour qui le paiement des rentes va débiter dans l'avenir. Le passif est la valeur actuarielle actualisée des rentes futures, obtenue en escomptant les prestations espérées futures avec intérêt et mortalité après la retraite.

B. Hypothèses

Les hypothèses d'intérêt et de mortalité après la retraite applicables sont prescrites selon les articles 15 de la Loi sur l'augmentation et 3(4) du Règlement. Plus précisément, le passif doit être évalué au taux annuel de 7 % et selon les taux de mortalité de la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883.

Ainsi, la table de mortalité pour les rentes individuelles pour 1983 (IAM83) est utilisée pour les contrats individuels et la table de mortalité pour les rentes collectives pour 1983 (GAM83) est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Des extraits des tables utilisées sont présentés à l'annexe 4 de ce rapport.

C. Évaluation de l'actif

Étant donné que l'article 14 de la *Loi relative aux rentes sur l'État* stipule que les sommes reçues ou perçues sous le régime de la présente loi font partie du FRC, l'actif est théorique. Chaque année, toute différence entre l'actif théorique et le passif calculé est soit créditée (dans le cas d'un surplus) ou déduite (dans le cas d'un déficit) du FRC avec une déduction ou un crédit correspondant au compte. Par conséquent, suite à ces ajustements, l'actif au 1^{er} avril 2012 est équivalent au passif du 31 mars 2012. L'actif au 31 mars 2013 est obtenu en appliquant un taux d'intérêt de 7 % à l'actif au 1^{er} avril 2012 et en tenant compte des recettes et déboursés, également ajustés au taux annuel de 7 %.

V. Résultats

A. Bilan

Le tableau suivant dresse un sommaire du bilan du compte pour les exercices financiers 2013 et 2012.

Tableau 3 Bilan

Exercice financier	2012 – 2013	2011 – 2012
Actif au 1 ^{er} avril	201 610 590 \$	221 340 103 \$
<u>RECETTES</u>		
Intérêt au 31 mars	12 955 197 \$	14 247 881 \$
Cotisations pour rentes différées (primes)	32 482	11 635
Rentes non réclamées recouvrées du FRC	<u>75 989</u>	<u>122 670</u>
TOTAL	13 063 668	14 382 186
<u>DÉBOURSÉS</u>		
Rentes versées		
Rentes aux retraités et bénéficiaires	30 302 473 \$	32 818 226 \$
Valeurs de rachat	86 725	178 011
Autres ¹	<u>(173 421)</u>	<u>(180 712)</u>
Total des rentes versées	30 215 777	32 815 525
Sommes remboursées	40 291	68 963
Valeurs transférées au FRC (retraités et différés)	<u>140 239</u>	<u>62 652</u>
TOTAL	30 396 307	32 947 140
RECETTES MOINS DÉBOURSÉS	(17 332 639) \$	(18 564 954) \$
Actif au 31 mars	184 277 951 \$	202 775 149 \$
Surplus déduit du compte et crédité au FRC	1 169 585 \$	1 164 559 \$
Actif net au 31 mars	183 108 366 \$	201 610 590 \$
Passif actuariel au 31 mars	183 108 366 \$	201 610 590 \$

¹ Radiations, encaisse reçue (net des cotisations), règlement interministériel et compte à recevoir.

B. Calcul de l'intérêt

Le tableau suivant montre le calcul de l'intérêt théorique de 7 % annuel crédité au compte, au 31 mars 2013 et 2012:

Tableau 4 Calcul de l'intérêt

Exercice financier	2012 – 2013	2011 – 2012
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 ^{er} avril de l'année précédente	13 445 730 \$	14 748 086 \$
les rentes venant à échéance	167 466	210 722
les recouvrements du FRC	531	2 559
moins intérêt sur :		
les rentes payées	(1 142 652)	(1 236 778)
les valeurs de rachat	(2 414)	(6 645)
autre ²	6 125	5 759
les transferts au FRC	0	0
TOTAL POUR LES RETRAITÉS	12 474 786	13 723 703
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>		
Intérêt sur :		
l'actif prescrit au 1 ^{er} avril de l'année précédente	667 011	745 721
les primes	1 174	256
les recouvrements du FRC	563	2 277
moins intérêt sur :		
les rentes venant à échéance	(167 466)	(210 722)
les remboursements	(10 801)	(12 823)
les transferts au FRC	(10 070)	(531)
TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS	480 411	524 178
TOTAL DE L'INTÉRÊT	12 955 197 \$	14 247 881 \$

² Radiations, encaisse reçue (net des cotisations), règlement interministériel et compte à recevoir.

C. Ventilation du passif

Le tableau suivant montre le passif actuariel du compte attribuable à chaque catégorie de participants, au 31 mars 2013 et 2012 :

Tableau 5 Ventilation du passif

Exercice financier	Types de contrats	2012 – 2013	2011 – 2012
<u>PARTICIPANTS RETRAITÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10–16	92 247 304 \$	100 816 662 \$
Femmes, rentes viagères	10–16	39 420 056	42 667 719
Hommes, rentes avec garanties	21–29	19 765 083	22 827 792
Femmes, rentes avec garanties	21–29	7 841 507	8 341 080
Rentes réversibles	30–45	12 954 816	14 682 565
Rentes coordonnées avec la SV	70, 74, 78, 79	1 474 379	1 741 472
Rentes certaines	50, 80	772 931	943 154
Rentes temporaires	60	21 317	27 184
Paiements en suspens		41 852	34 233
TOTAL POUR LES RETRAITÉS		174 539 245	192 081 861
<u>PARTICIPANTS DIFFÉRÉS</u>			
Hommes, rentes viagères	10	116 577	143 168
Femmes, rentes viagères	10	186 044	224 196
Hommes, rentes avec garanties	21-24	4 970 663	5 585 808
Femmes, rentes avec garanties	21-24	2 280 129	2 580 396
Rentes réversibles	35	0	26 429
Remboursements en cours		0	19 473
Comptes en suspens	Compte 721	1 015 708	949 259
TOTAL POUR LES DIFFÉRÉS		8 569 121	9 528 729
PASSIF ACTUARIEL TOTAL		183 108 366 \$	201 610 590 \$

VI. Expérience

A. Analyse de l'expérience

Étant donné qu'il n'y a plus de nouveaux contrats achetés sous la *Loi relative aux rentes sur l'État*, les principales sources de gains et pertes sont la mortalité et les retraites des participants retraités et différés présents. Les gains et les pertes liés à la mortalité comprennent les changements aux paiements attendus dans le futur suite au décès ou à la survie des retraités et la différence entre les prestations attendues et les prestations payées au cours de l'année.

Le tableau suivant montre l'évolution du surplus entre le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 :

Tableau 6 Gains (pertes)

Surplus au 31 mars 2012	-
Cotisations (primes) versées avec intérêt	33 656 \$
Autres recettes avec intérêt	179 546
Mortalité des retraités	922 542
Participants différés - retraite, mortalité, rachats	73 373
Transferts du FRC et autres modifications de données	(39 532)
Surplus au 31 mars 2013	1 169 585 \$

VII. Opinion actuarielle

À notre avis, compte tenu du fait que le rapport est préparé en vertu de la *Loi relative aux rentes sur l'État* et de la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État* :

- les données sur lesquelles s'appuie le rapport sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses qui ont été utilisées répondent aux exigences légales et sont, dans l'ensemble, raisonnables et pertinentes;
- la méthodologie utilisée pour l'évaluation est pertinente et conforme à de sains principes actuariels; et
- au 31 mars 2013, il y a un surplus de 1 169 585 \$. Ce surplus est crédité au Fonds du revenu consolidé du gouvernement fédéral et déduit du Compte des rentes sur l'État.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. En date du 28 août 2013, nous n'avons connaissance d'aucun évènement subséquent qui aurait une incidence sur l'évaluation.



Michel Millette
Actuaire senior
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Jonathan Petrin
Actuaire adjoint
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF



Christine Dunnigan
Actuaire adjointe
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires
Bureau de l'actuaire en chef, BSIF

Ottawa (Canada)
Le 28 août 2013

Annexe 1 - Types de contrats

Cette annexe décrit les dispositions des rentes telles que spécifiées en vertu des contrats :

Rente viagère ordinaire : Après la date d'entrée en vigueur, cette rente est payable tant et aussi longtemps que le retraité est vivant; toutefois, à son décès, la rente cesse immédiatement et il n'y a pas de prestations de décès.

Rente viagère garantie : La rente est payable pendant la vie entière du retraité et, en cas de décès, pendant la période garantie (5, 10, 15 ou 20 ans) restante.

Rente de survivant éventuel : Cette rente est établie en tenant compte de deux vies. La rente est payable au titulaire principal tant et aussi longtemps qu'il ou elle vit. Au décès du titulaire principal, la rente est payable à la personne survivante et ce, jusqu'à son décès.

Rente réversible : La différence entre cette rente et la rente de survivant éventuel est la suivante : avec cette rente, les arrérages sont payables aux deux parties. Après le décès d'une des deux personnes, la rente devient payable à la personne survivante jusqu'à son décès.

Option régressive : Les modalités de la rente à montant régressif prévoient le versement au retraité qui a atteint ou dépassé 50 ans, d'un arrérage supérieur ou accéléré, jusqu'au moment où le retraité atteint 65 ans. À 65 ans, la rente diminue d'une somme équivalente au montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse en vigueur à la date d'échéance. La rente est payable à vie et des prestations de décès peuvent être versées pendant la durée de la période garantie, s'il y en a une.

Description selon le type de contrats :

Rentes viagères - sans garantie (10 – 16)

10. Ordinaire
11. Garantie expirée: types originaux 21 – 27
12. Types originaux 30, 33, 35, 37: co-titulaire décédé
13. Type original 31: suite au décès d'un des titulaires
14. Type original 70: après régression
15. Types originaux 78 et 79 (après régression), types originaux 28 et 29 (garantie expirée) ou types originaux 71-76 (fin de garantie coïncidant avec la régression)
16. Types originaux 32, 33, 36, 37, après réduction et réversion au retraité survivant

Rentes viagères - avec garantie (20 – 29)

21. Garantie 5 ans
22. Garantie 10 ans
23. Garantie 15 ans
24. Garantie 20 ans
29. Types originaux 71-75, après régression mais encore garanties

Rentes réversibles - sans garanties (30 – 37)

- 30. Ordinaire, 100 % réversible au dernier survivant
- 31. 100 % réversible au dernier survivant, garantie expirée
- 35. Rente de survivant éventuel (100 %)
- 36. Rente de survivant éventuel réduisant de moitié au décès du titulaire principal (50 %)
- 37. Rente de survivant éventuel réduisant d'un autre montant au décès du titulaire principal

Rentes certaines (50 & 80)

- 50. Certaine avec montant constant (incluant type original 80 après réduction)
- 80. Certaine dont le montant diminue à une date spécifiée

Rentes temporaires (60)

- 60. Temporaire

Rentes régressives (réduction du montant à une date spécifiée) (70- 79)

- 70. Ordinaire, régressive
- 71. Garantie 5 ans, régressive
- 72. Garantie 10 ans, régressive
- 73. Garantie 15 ans, régressive
- 74. Garantie 20 ans, régressive
- 79. Types originaux 71-74, garantie expirée avant la réduction

Annexe 2 – Données sur les participants

A. Participants retraités

Tableau 7 Données – types de contrats 10-16 : Retraités – Rentes viagères

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
40-49	Rente moyenne	-	369	369
	Nombre	-	1	1
	Âge moyen	-	49,0	49,0
50-59	Rente moyenne	475	729	627
	Nombre	35	52	87
	Âge moyen	56,2	56,6	56,4
60-69	Rente moyenne	651	628	639
	Nombre	299	359	658
	Âge moyen	65,9	65,9	65,9
70-79	Rente moyenne	576	537	566
	Nombre	6 022	2 037	8 059
	Âge moyen	76,2	75,6	76,1
80-89	Rente moyenne	689	554	652
	Nombre	15 233	5 676	20 909
	Âge moyen	84,4	84,8	84,5
90-100	Rente moyenne	713	528	632
	Nombre	4 488	3 500	7 988
	Âge moyen	92,5	93,2	92,8
100 +	Rente moyenne	730	562	607
	Nombre	45	123	168
	Âge moyen	102,2	102,3	102,3
Rente moyenne totale		666	546	629
Nombre total		26 122	11 748	37 870
Âge moyen		83,7	85,2	84,2

Tableau 8 Données – types de contrats 20-29 : Retraités – Rentes garanties

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
50-59	Rente moyenne	2 252	2 061	2 165
	Nombre	30	25	55
	Âge moyen	56,6	55,8	56,2
	Garantie moyenne	10,0	12,8	11,3
60-69	Rente moyenne	1 149	1 112	1 136
	Nombre	607	334	941
	Âge moyen	66,8	66,1	66,5
	Garantie moyenne	8,0	8,0	8,0
70-79	Rente moyenne	935	975	942
	Nombre	1 447	299	1 746
	Âge moyen	74,2	73,6	74,1
	Garantie moyenne	4,0	4,4	4,1
80-89	Rente moyenne	955	873	934
	Nombre	126	44	170
	Âge moyen	81,9	82,9	82,2
	Garantie moyenne	2,0	2,2	2,0
Rente moyenne totale		1 013	1 073	1 027
Nombre total		2 210	702	2 912
Âge moyen		72,4	70,0	71,8
Garantie moyenne totale		5,1	6,3	5,4

Tableau 9 Données – types de contrats 30-37 : Retraités – Rentes réversibles

ÂGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL
60-69	Rente moyenne	761	522	750
	Nombre	22	1	23
	Âge moyen	67,0	69,0	67,1
	Âge moyen du conjoint	64,8	69,0	65,0
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	93 %	100 %	94 %
70-79	Rente moyenne	471	277	465
	Nombre	1 036	36	1 072
	Âge moyen	76,0	75,7	76,0
	Âge moyen du conjoint	73,6	76,9	73,7
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	73 %	69 %	72 %
80-89	Rente moyenne	716	461	713
	Nombre	1 365	20	1 385
	Âge moyen	83,6	83,4	83,6
	Âge moyen du conjoint	80,3	83,3	80,4
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	77 %	70 %	76 %
90 +	Rente moyenne	845	466	843
	Nombre	187	1	188
	Âge moyen	91,7	90,0	91,7
	Âge moyen du conjoint	87,6	94,0	87,6
	Pourcentage moyen de réversion au conjoint	78 %	55 %	78 %
Rente moyenne totale		629	348	622
Nombre total		2 610	58	2 668
Âge moyen		81,0	78,5	81,0
Âge moyen du conjoint		78,0	79,3	78,1
Pourcentage moyen de réversion au conjoint total		75 %	70 %	75 %

Tableau 10 Données – types de contrats 50 & 80 : Retraités – Rentes certaines

Rente moyenne	976
Nombre	304
Période certaine moyenne	2,9

Tableau 11 Données – type de contrat 60 : Retraités – Rentes temporaires

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	491	523	506
Âge moyen	61,3	62,8	61,9
Période moyenne	3,7	2,3	3,1
Nombre	10	8	18

Tableau 12 Données – types de contrats 70-79 : Retraités – Rentes régressives

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	2 881	2 865	2 872
Rente réduite moyenne	1 287	1 313	1 301
Âge moyen	61,1	61,7	61,4
Nombre	35	41	76

B. Participants différés

Tableau 13 Données – types de contrats 10-16 : Différés – Rentes viagères

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	1 209	1 510	1 341
Âge moyen	63,3	62,9	63,2
Nombre	18	14	32

Tableau 14 Données – types de contrats 21-24 : Différés – Rentes garanties

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Rente moyenne	1 568	1 297	1 476
Âge moyen	60,2	58,8	59,7
Nombre	386	198	584

C. Conciliation des participants

Tableau 15 Conciliation des participants

RETRAITÉS							
Types de contrats	10-16	20-29	30-37	50&80	60	70-79	Total
Nombre au 31.03.2012	40 747	3 438	2 947	377	21	93	47 623
Échéances	10	92	2	0	1	4	109
Transferts de/vers d'autres types de contrats	841	(580)	(268)	28	0	(21)	0
Décès ou rentes expirées ¹	(3 713)	(40)	(13)	(98)	(4)	0	(3 868)
Transferts, nets du FRC ²	(17)	1	0	(3)	0	0	(19)
Données additionnelles	2	1	0	0	0	0	3
Nombre au 31.03.2013	37 870	2 912	2 668	304	18	76	43 848
DIFFÉRÉS							
Nombre au 31.03.2012							762
Échéances							(109)
Décès ou remboursements							(36)
Transferts, nets du FRC							(1)
Nombre au 31.03.2013							616

¹ Les 3 868 décès ou rentes expirées sont composés de 2 556 participants à contrat et 1 312 participants individuels.

² Les 19 transferts, nets du FRC sont composés de 7 participants à contrat (net) et 12 participants individuels (net).

Annexe 3 - Provenance des données

Rapports requis

Les rapports suivants sont utilisés pour produire l'évaluation actuarielle du Compte des rentes sur l'État. Les principaux rapports sont fournis par RHDCC.

Données sur les participants

VY4741P1: Données de base sur les retraités

VY5141: Retraités à ajouter manuellement (Données de base à compléter à partir du rapport VY4742P1)

GY5642: Données de base sur les différés

Service Canada fournit également les montants de rente adéquats pour les types de contrats 16, 37, 70-79 et 29, ainsi que de l'information supplémentaire pour les types de contrats 50 et 80. Ces données incluent: montants de rentes et rentes réduites lorsqu'applicable, date de réduction et date de paiement final. Même si le passif total pour les types de contrats 50 et 80 est tiré directement du rapport VY5141, nous devons les reproduire individuellement aux fins de calcul de gains et pertes.

Données sur l'actif

VM3942 : Prestations payées aux retraités et échéances par période

GY5646, GM4741 et GM4742 : Données relatives aux remboursements

Les primes payées nous sont fournies par la Division de la comptabilité des rentes de RHDCC.

Les rapports mensuels VM3942 sont extraits aux fins de conciliation avec les chiffres de la Division de la comptabilité des rentes, puisque ces derniers sont utilisés pour le bilan. Les rapports mensuels GM4741 et GM4742 doivent être extraits séparément pour les contrats collectifs et individuels.

Autres informations

RHDCC fournit également les montants pour les comptes en suspens (GY5644 et GR3442), les remboursements en cours (GY5941) et les paiements en suspens (VY5443).

Annexe 4 - Tables de mortalité

Projection de la mortalité

L'hypothèse de mortalité applicable est prescrite selon les articles 15 de la Loi sur l'augmentation et 3(4) du Règlement. Les taux de mortalité doivent suivre la table de rente pour 1983, modifiée par l'échelle de projection G publiée dans le document intitulé Transactions of the Society of Actuaries, vol. XXXV (1983), pages 882 et 883. DORS/97-495, art. 2.

Ainsi, la table IAM83 est utilisée pour les contrats individuels et la table GAM83 est utilisée pour les contrats collectifs. Dans les deux cas, une distinction est faite entre les hommes et les femmes et les tables sont améliorées de 15 ans selon l'échelle de projection G.

Le tableau suivant montre les taux de mortalité ainsi que les valeurs de l'échelle G pour des âges donnés:

Tableau 16 Taux de mortalité

AGE	GAM83 ORIGINALE		IAM83 ORIGINALE		ÉCHELLE DE PROJECTION G		GAM83 PROJETÉE		IAM83 PROJETÉE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
10	0,000293	0,000096	0,000382	0,000141	0,007500	0,012000	0,000262	0,000080	0,000341	0,000118
15	0,000325	0,000140	0,000435	0,000188	0,002200	0,007000	0,000314	0,000126	0,000421	0,000169
20	0,000377	0,000189	0,000505	0,000260	0,001400	0,005000	0,000369	0,000175	0,000494	0,000241
25	0,000464	0,000253	0,000622	0,000349	0,001000	0,006500	0,000457	0,000229	0,000613	0,000316
30	0,000607	0,000342	0,000759	0,000441	0,004900	0,010500	0,000564	0,000292	0,000705	0,000376
35	0,000860	0,000476	0,000917	0,000545	0,015000	0,018500	0,000686	0,000360	0,000731	0,000412
40	0,001238	0,000665	0,001341	0,000742	0,020000	0,022500	0,000914	0,000473	0,000990	0,000527
45	0,002183	0,001010	0,002399	0,001122	0,018500	0,021000	0,001650	0,000735	0,001813	0,000816
50	0,003909	0,001647	0,004057	0,001830	0,017500	0,020000	0,003000	0,001216	0,003113	0,001352
55	0,006131	0,002541	0,005994	0,002891	0,016000	0,018500	0,004813	0,001920	0,004706	0,002185
60	0,009158	0,004241	0,008338	0,004467	0,015000	0,017500	0,007300	0,003254	0,006647	0,003428
65	0,015592	0,007064	0,012851	0,007336	0,015000	0,017500	0,012429	0,005420	0,010244	0,005629
70	0,027530	0,012385	0,021371	0,011697	0,013500	0,017500	0,022452	0,009504	0,017429	0,008976
75	0,044597	0,023992	0,035046	0,020127	0,012500	0,016000	0,036929	0,018836	0,029020	0,015802
80	0,074070	0,042945	0,057026	0,036395	0,012500	0,015000	0,061334	0,034234	0,047220	0,029013
85	0,114836	0,069918	0,090987	0,065518	0,012500	0,015000	0,095090	0,055736	0,075342	0,052228
90	0,166307	0,111750	0,134887	0,113605	0,011000	0,013500	0,140882	0,091139	0,114265	0,092652
95	0,234086	0,182419	0,191214	0,174228	0,010000	0,012500	0,201328	0,151052	0,164455	0,144269
100	0,319185	0,295187	0,270906	0,239215	0,004000	0,005000	0,300561	0,273806	0,255099	0,221888
105	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414	0,000000	0,000000	0,469531	0,487816	0,405278	0,353414
110	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462	0,000000	0,000000	1,000000	1,000000	0,634814	0,584462

Espérances de vie

Le tableau suivant montre l'espérance de vie sous l'hypothèse de mortalité décrite ci-haut pour des âges donnés :

Tableau 17 Espérances de vie

AGE	GROUPE		INDIVIDUEL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
15	65,4	71,8	67,1	72,2
20	60,5	66,8	62,2	67,3
25	55,6	61,9	57,4	62,4
30	50,7	57,0	52,5	57,5
35	45,9	52,1	47,7	52,6
40	41,0	47,2	42,9	47,7
45	36,2	42,3	38,1	42,8
50	31,6	37,5	33,5	38,0
55	27,1	32,7	29,1	33,3
60	22,8	28,1	24,8	28,7
65	18,7	23,6	20,7	24,3
70	15,0	19,3	16,9	20,0
75	11,8	15,3	13,5	16,0
80	9,1	11,9	10,5	12,4
85	7,0	9,1	8,1	9,3
90	5,3	6,6	6,2	6,9
95	4,0	4,6	4,6	5,1
100	2,8	2,9	3,2	3,6
105	1,9	1,9	2,2	2,5
110	1,0	1,0	1,5	1,6